



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire de la Communauté de  
Communes Vendée Sèvre Autise**

**Décembre 2021**





# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**

### **ENTRE**

- **La communauté de communes de communes Vendée Sèvre Autise**

Représentée par son Président, M. Michel BOSSARD, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 19 octobre 2021, Ci-après désignée par « Communauté de Communes » ;

d'une part,

### **ET**

- **L'État,**

Représenté par M. Gérard GAVORY, Préfet du département de la Vendée,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le conseil régional,**

Représenté par sa Présidente, Mme Christelle MORANCAIS, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération de la Commission Permanente en date du 23 septembre 2021,  
Ci-après désigné par « La Région »

- **Le conseil départemental,**

Représenté par son Président, M. Alain LEOEUF, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de la Commission Permanente en date du .....,

Ci-après désigné par « Le Département » ,

d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Préambule**

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.



Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- le contrat de plan Etat - Région
- l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- le programme d'appui « petites villes de demain » passé avec la commune de Benet
- le dispositif France services déployé sur la commune de Benet

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le Plan Climat Air-Energie Territorial, le Schéma Directeur de Déplacement, le Schéma d'Organisation et de Développement du tourisme de la Communauté de Communes, la Convention Territoriale Globale en cours de finalisation avec la CAF ainsi que le programme territoire d'industrie.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La Communauté de Communes a souhaité s'engager dans cette démarche.



## Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SCoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Le projet de territoire nécessaire à l'élaboration du CRTE a été établi en interne.

Le CRTE doit également intégrer un volet concertation auquel la Communauté de Communes n'a pu répondre.

En réponse à ce besoin et afin de finaliser le CRTE, la Communauté de Communes bénéficie d'un accompagnement financier de 20 000 € de l'ANCT afin de faire appel à un bureau d'étude dont les missions seront les suivantes :

- Consolidation du diagnostic
- Mise en œuvre d'une concertation avec les acteurs du territoire
- Rédaction d'un projet de territoire
- Actualisation du CRTE

**Le présent CRTE fera donc l'objet d'une modification en 2022 à l'issue de l'étude relative à l'élaboration du projet de territoire et à l'actualisation du CRTE. L'ensemble des annexes sera complété à cette occasion.**

## Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté de Communes

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de Communes autour de projets concrets.



## **Article 2 – Stratégies du territoire**

### **2.1 Stratégie de transition écologique**

*La Communauté de Communes a engagé une démarche en faveur de l'aménagement et de la transition écologique à travers la mise en œuvre conjointe d'un SCoT, d'un PLH, d'un PCAET, d'un Schéma directeur des déplacements et de plusieurs Schémas relatifs à la gestion de l'eau.*

*Dans le cadre de cette politique, la Communauté de Communes a inscrit dans son projet de territoire un premier axe stratégique en transition écologique, décliné en 5 grandes orientations stratégiques.*

#### **AXE STRATEGIQUE 1 – UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

##### **1 – Réduire les consommations énergétiques et renforcer l'autonomie énergétique du territoire**

*La question de l'énergie dans les logements privés est traitée depuis de nombreuses années dans le cadre de la conduite d'OPAH et de la mise en œuvre d'un PLH. Les actions inscrites dans le PCAET viennent renforcer ces orientations et les étendre au sein des entreprises et des collectivités.*

*Le territoire identifiera dans un premier temps le parc public (Communauté de Communes, communes) et le potentiel de rénovation du patrimoine public (écoles, gymnases, mairies, salles polyvalentes, locaux techniques...).*

*Enfin, la Communauté de Communes favorise depuis une dizaine d'année le développement des énergies renouvelables notamment à travers le soutien au développement de parcs éoliens et a décidé d'étendre le champ de ses interventions dans le cadre du PCAET.*

##### **2 – Accompagner les entreprises et l'agriculture dans la transition écologique**

*Le PCAET de la Communauté de Communes comprend un engagement à limiter le changement climatique. Des actions visent ainsi à améliorer le bilan carbone dans le domaine de l'agriculture, à favoriser la production d'énergie renouvelable et à accompagner le changement au sein des entreprises.*

##### **3 – Favoriser le développement du territoire dans une vision de sobriété foncière**

*La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'un SCoT à l'échelle du Sud Vendée afin de disposer d'un outil de planification. La question de la maîtrise foncière a été intégrée au SCOT tant sur le plan du développement de l'habitat que du développement économique avec une approche d'optimisation des surfaces constructibles. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une ORT dans le cadre du programme « Petite Ville de demain » permettra de traiter la question des friches à laquelle sont confrontées plusieurs communes du territoire.*

##### **4 – Accompagner l'évolution des mobilités**

*En terme de mobilité, la Communauté de Communes a souhaité engager la mise en œuvre d'un Schéma directeur de déplacement afin de répondre aux problématiques de mobilité des publics en milieu rural et favoriser le développement d'une mobilité propre et durable.*



## 5 – Améliorer la gestion de l'eau et préserver les milieux naturels

La gestion de l'eau constitue également un enjeu fort en raison d'une vulnérabilité du territoire. De nombreux dispositifs destinés à améliorer la ressource en eau et à réduire les risques inondation sont pilotés notamment par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) et figurent dans le plan d'actions du PCAET.

Parallèlement, la Communauté de Communes s'est dotée en janvier 2020 de la compétence assainissement afin d'agir globalement sur la problématique du réseau des eaux usées. La mise en œuvre d'un Schéma directeur d'assainissement s'inscrit dans une volonté de programmer les aménagements nécessaires à la conformité totale des installations.

Par ailleurs, le territoire comporte des spécificités fortes en matière de paysages : une biodiversité et des zones naturelles remarquables comme le Marais Poitevin qui font l'objet de nombreux dispositifs de protection environnementale et d'actions déclinées dans le PCAET et pilotées par le Parc Naturel du Marais Poitevin.

Les actions de protection et de prévention contre les inondations de la Vendée et de la Sèvre Niortaises sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration du PPRI Vendée Aval prescrit par l'Etat
- Achever la mise en œuvre du PAPI labellisé et préparer le futur PAPI en lien avec le SMVSA

Les actions de préservation des milieux naturels sont les suivantes :

- Lutter contre les espèces invasives (dans les cours d'eau) en lien avec le SMVSA
- Préserver les paysages du marais poitevin dont la lutte contre la maladie de la chalarose (frênes têtards) en lien avec le Parc Naturel Régional

## 2.2 Stratégie de développement économique

La Communauté de Communes dispose d'un tissu économique diversifié porté par la dynamique de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme. Elle a orienté sa politique autour de la création de zones économiques et du développement d'une offre immobilière afin de faciliter l'accueil de nouvelles entreprises et le développement d'entreprises locales. Le tourisme étant une composante importante de son économie, la Communauté de Communes a également mis en œuvre un Schéma d'organisation et de développement touristique en 2019.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté de Communes a inscrit dans son projet de territoire un deuxième axe stratégique en développement économique, décliné en 3 grandes orientations stratégiques.

### AXE STRATEGIQUE 2 : UNE ECONOMIE A DEVELOPPER DANS SA DIVERSITE

## 6 – Renforcer la compétitivité économique et conforter la dynamique agricole

La Communauté de Communes souhaite conforter la dynamique économique en poursuivant la politique de développement de l'offre foncière et immobilière mais également en favorisant le développement d'un écosystème performant et la compétitivité du territoire. En ce qui concerne la formation, la Communauté de Communes intégrera l'accord partenarial signé entre l'ADCF et l'Etat, par la mise en œuvre d'actions dans le cadre du CLEFOP ou au niveau territorial, comme par exemple,



*l'animation des réseaux des entreprises et la mise en œuvre du plan « 1 jeune, 1 solution » afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.*

#### **7 – Accompagner la structuration de l'offre touristique**

*A travers la mise en œuvre d'un Schéma d'organisation et de développement touristique, la Communauté de Communes a l'ambition de faire de son territoire la destination « Vendée Marais Poitevin ».*

#### **8 – Favoriser une économie locale, durable et circulaire**

*La Communauté de Communes souhaite impliquer les entreprises dans le PCAET en les aidant à faire évoluer leur propre fonctionnement, en favorisant la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale et en facilitant le développement d'une économie circulaire sur le territoire.*

### **2.3 Stratégie de cohésion du territoire**

*La Communauté de Communes mène une politique volontaire en terme de cohésion sociale en investissant des champs d'intervention multiples qui contribuent à la qualité du cadre de vie.*

*Dans le cadre de cette politique, la Communauté de Communes a inscrit dans son projet de territoire un troisième axe stratégique en cohésion du territoire, décliné en 6 grandes orientations stratégiques.*

### **AXE STRATEGIQUE 3 : UN TERRITOIRE PRIVILEGIANT LA QUALITE DE VIE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS**

#### **9 – Conforter les pôles de proximité et valoriser les centres bourg**

*La vie intercommunale s'articule autour de la dynamique de plusieurs centres-bourg qui peuvent présenter des fragilités. Le territoire s'est donc engagé à maintenir et à dynamiser la vie des centres-bourg notamment à travers le dispositif Petite Ville de demain.*

#### **10 – Accompagner la transformation numérique**

*La Communauté de Communes a posé les bases de l'aménagement numérique à travers sa participation au financement des schémas départementaux de l'aménagement numérique en partenariat avec Vendée numérique. Le territoire devrait bénéficier d'une couverture intégrale à l'horizon 2026.*

*Par ailleurs, afin de disposer également d'une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, elle bénéficie également de la mise en œuvre du dispositif New Deal porté par l'Etat.*

*L'enjeu à venir concerne l'amélioration de l'accès aux équipements numériques et la réduction de la fracture numérique.*

#### **11 – Consolider l'offre culturelle et valoriser le patrimoine**

*La Communauté de Communes conduit depuis de nombreuses années une politique culturelle autour de deux axes : valorisation du patrimoine à des fins culturelles et touristiques et mise en œuvre*



*d'actions culturelles de proximité. Elle souhaite structurer cette offre culturelle dans une vision transversale et partagée avec les acteurs de la culture.*

#### **12 – Structurer l'action sociale et favoriser l'accès aux services publics**

*Depuis sa création, la Communauté de Communes intervient dans le domaine de l'action sociale. Après avoir mené une politique volontaire en termes de politique enfance-jeunesse, elle réfléchit en collaboration avec la CAF à l'élargissement de ses interventions à travers la mise en œuvre d'une nouvelle Convention Territoriale Globale qui permettra d'améliorer la structuration de l'action sociale. Concernant l'accès aux services publics, la Maison France Services de Benet, renforcé par la présence d'un conseiller numérique, permet d'apporter les réponses au plus près des besoins sur l'ensemble du territoire.*

#### **13 – Créer les conditions favorables à la pratique sportive**

*La Communauté de Communes dispose d'une compétence en gestion des salles omnisports. Ces équipements contribuent largement à la vie sportive locale et au développement des pratiques sportives mais la Communauté de Communes souhaite également poursuivre sa réflexion afin créer des conditions favorables au développement des pratiques sportives.*

#### **14 – Améliorer l'offre de santé**

*La Communauté de Communes pilote un programme visant à améliorer l'offre de santé à travers sa participation au Contrat Local de Santé du Sud Vendée mais également à travers la réalisation d'un programme immobilier qui doit faciliter l'accueil des professionnels de santé et permettre d'améliorer l'accès aux soins.*

### **Article 3 – Priorités d'action et mise en oeuvre**

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de Communes sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

### **Article 4 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.





Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

*Cette annexe 5 sera complétée à l'issue de l'étude relative à l'élaboration du projet de territoire et à l'actualisation du CRTE.*

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

### **5.2. La Communauté de Communes**

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.



### **5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

### **5.4 La Région**

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'Etat, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

### **5.5 Le Département**

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.



## **Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation**

Les représentants de l'État et de la Communauté de Communes mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE**

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de Communes.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.



## Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

## Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 10 décembre 2021

Pour le préfet, la sous-préfète de  
l'arrondissement de Fontenay-le-Comte

Nicole CHABANNIER

Le Président du Département

Alain LEBOEUF

En présence de

Stéphane GUILLON  
Conseiller Départemental

Le Président de la Communauté de  
Communes Vendée Sèvre Autise

Michel BOSSARD

La Présidente de la Région

Christelle MORANÇAIS

Ludovic HOCBON  
Conseiller Régional



## **Annexes**

### **Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

*Volet à compléter à l'issue de l'étude financée par l'ANCT*

### **Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

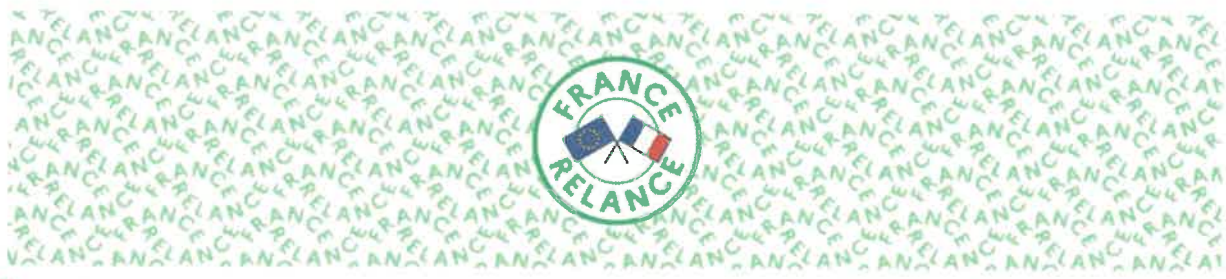
*Volet à compléter à l'issue de l'étude financée par l'ANCT*

### **Annexe 3 – Avenant de programmation**

### **Annexe 4 – Annexe financière**

### **Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**

*Volet à compléter à l'issue de l'étude financée par l'ANCT*



## Annexe 1 – Diagnostic du territoire

*Volet à compléter à l'issue de l'étude financée par l'ANCT*

A. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE .....	16
1. PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT .....	16
a) Paysages du territoire .....	16
b) Environnement et biodiversité .....	17
c) Ressource en eau et assainissement .....	17
d) Energie .....	18
e) Etat des risques .....	19
2. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET HABITAT .....	19
a) Caractéristiques socio démographiques .....	19
b) Habitat .....	22
3. ACCES AUX SERVICES .....	23
a) Accès aux services Enfance-Jeunesse .....	23
b) Accès aux droits et à l'accompagnement social .....	23
c) Accès à l'éducation et à la formation .....	23
d) Accès aux soins et à la santé .....	24
e) Accès à la mobilité .....	25
f) Accès au numérique et à la téléphonie mobile .....	26
g) Accès à la Culture et au sport .....	26
4. ECONOMIE TOURISME ET EMPLOI .....	28
a) Economie .....	28
b) Tourisme .....	29
c) Emploi et chômage .....	31
B. DYNAMIQUES TERRITORIALES .....	32
1. ECONOMIE ET TOURISME .....	32
a) Economie .....	32
b) Tourisme .....	33
2. AMENAGEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE .....	34
a) Aménagement .....	34
b) Transition écologique .....	38
3. SERVICES A LA POPULATION .....	39
a) Accès aux droits et à l'accompagnement social .....	40
b) Accès aux soins et à la santé .....	40



c)Accès à la culture et au sport.....	41
d)Accès au numérique.....	41
e)Accès à la mobilité de proximité .....	42
f)Une politique volontaire en faveur des familles .....	43
C.ENJEUX.....	44



## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

### A. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

#### 1. PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

##### a) Paysages du territoire

##### **Un territoire de 299 km<sup>2</sup> composé de quatre unités paysagères**

- Marais Poitevin : 148 km<sup>2</sup>
- Campagne ouverte ou plaine : 96 km<sup>2</sup>
- Vallon bocage : 46 km<sup>2</sup> et Bocage mixte : 9 km<sup>2</sup>

##### **Une desserte routière de qualité**

Le territoire est traversé par l'autoroute A83 et structuré par 3 routes départementales.

- RD 148 : Axe Niort Fontenay-le-Comte et Fontenay-le-Comte - La Rochelle
- RD 25 : Axe Est-Ouest (Vix Benet)
- RD 15 : Axe Nord-Sud (Maillé St-Hilaire-des-Loges)

A part le trafic Est-Ouest (A 83 et RD 148), les trafics sont relativement faibles.

##### **L'occupation des sols est majoritairement agricole**

Les zones urbanisées représentent 5% de la surface totale du territoire contre **88% de surfaces agricoles** et 7% de surfaces naturelles et forestières.

Les zones urbaines ont augmenté de 13% entre 2000 et 2012, soit une augmentation des surfaces urbanisées de 680 ha (57 ha par an).

La SAU se stabilise depuis plusieurs années et la consommation foncière diminue depuis 2008.

Une large partie du territoire est couverte par un document d'urbanisme (6 PLU, 5 cartes communales et 5 RNU). **Ces documents référencent 144 ha disponibles en zones à urbaniser.**

##### b) Environnement et biodiversité

##### **De nombreuses zones naturelles remarquables et des contraintes environnementales**

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : 10 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2
- 4 zones Natura 2000, dont 2 Zones de Protection Spéciales (ZPS) et 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 11 communes intégrées au Parc Naturel Régional du Marais poitevin
- 5 secteurs retenus dans le cadre de la SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées)
- 3 ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)
- 1 site naturel classé et inscrit au titre du code de l'environnement (le site du marais mouillé poitevin)





### **Biodiversité**

- 1 165 espèces de faunes et de flore identifiées, majoritairement des espèces de plantes à fleur
- 151 espèces et sous-espèces protégées (ex : chardonneret élégant, cigogne blanche, euphorbe des Marais, etc.)
- une trame verte et bleue riche de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques

De nombreuses espèces invasives ont également été identifiées (écrevisse de Louisiane, ragondin, jussie...) et leur développement est parfois favorisé par le changement climatique.

### **c) Ressource en eau et assainissement**

- **Ressource en eau**

4 masses d'eaux souterraines :

- dont 2 masses d'eau ayant un état chimique médiocre
- dont 4 masses d'eau sensibles au changement climatique et aux activités humaines

Les eaux superficielles : Compétence GEMAPI transférée au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize

- état des cours d'eau "bon" à "médiocre"
- nombreux cours d'eau marqués par l'eutrophisation
- nombreux cours d'eau concernés par des assècs (amplifiés par les sécheresses et l'augmentation des températures)

*Le territoire présente certaines vulnérabilités :*

- *Qualité d'une partie des eaux superficielles et souterraine médiocre*
- *Mauvais état quantitatif d'une partie des eaux souterraines*
- *Eaux superficielles et souterraines sensibles aux impacts du changement climatique*
- *Difficultés à tenir les objectifs de niveau du marais en fin d'étiage avec des incidences sur la biodiversité et les usages*

Eaux de baignade :

- une zone de baignade (espace de loisirs du lac de Xanton-Chassenon), labellisée "Pavillon Bleu"

Eaux destinées à la consommation humaine : Compétence déléguée

- gestion départementale par Vendée Eau
- 870 000 m<sup>3</sup> d'eau potable, soit 54 m<sup>3</sup>/hab.an (*contre 66 m<sup>3</sup>/hab /an en Vendée*)

*Le réseau d'eau potable est performant.*

- **Assainissement**

- 13 stations d'épurations collectives et 90 km de réseaux, répartis sur 11 communes. Il y a un manque de vision sur les performances des systèmes d'assainissement collectifs et des risques de pollution ponctuelle.
- 3 500 habitations concernées par l'assainissement non-collectif (ANC) et seulement 2% des installations d'ANC considérées comme étant "à risques sanitaires"



**Globalement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le territoire doit répondre dans l'avenir aux objectifs du SDAGE et des SAGE afin de :**

- Continuer la dynamique d'amélioration de l'état chimique de la ressource en eau, notamment liée à l'évolution des pratiques agricoles
- Préserver les eaux souterraines et de surface des impacts du changement climatique, en adaptant le territoire aux impacts identifiés
- Préserver la ressource en eau potable et maîtriser les consommations
- Continuer la dynamique d'amélioration du parc ANC
- Améliorer la connaissance des performances du parc d'assainissement collectif

**d) Energie**

• **Consommations énergétiques :**

- 512 GWh/an
- Principaux secteurs consommateurs : économiques (industrie et tertiaire), puis habitat et transports
- Tendances à la baisse ces dernières années :
  - -4% entre 2008 et 2016
- Potentiel de réduction des consommations : -52%
- Facture énergétique totale pour le territoire : 45 millions d'€ par an, soit 2 800 €/hab.an.

• **Production d'énergie renouvelable :**

- 250 GWh/an (soit 49% de l'énergie consommée)
- Mix renouvelable dominé par l'électricité, principalement d'origine éolienne
- Fort potentiel de développement des énergies renouvelables (environ +300 GWh/an)

**e) Etat des risques**

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de Vendée :

- 7 risques naturels : risques littoraux, risque inondation, risque mouvement de terrain, risque sismique, risque feu de forêt, risque météorologique, risque radon
- 5 risques technologiques : risque industriel, risque de rupture de barrage, risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), risque minier, risque radiologique.

Vis à vis des enjeux inondations on peut considérer 4 grands secteurs :

- Les marais mouillés de la Sèvre et des Autizes, qui sont réputés inondables de manière récurrente et servent de zones tampons aux cours d'eau efférents, en attente de pouvoir évacuer les excédents d'eau à la mer, les exutoires ayant des capacités d'évacuation limitées. **Les enjeux au niveau de l'habitat ou du bâti y sont globalement peu nombreux. Les enjeux agricoles sont prédominants.**
- Les marais desséchés protégés par des digues les séparant des marais mouillés (Digues de Sèvre et Autizes) : Ces ouvrages sont soumis à **deux types de risques, la surverse ou la rupture. Les enjeux agricoles y sont plus forts (cultures) et habitats ou bâtis non négligeable. L'état des digues est par secteur préoccupant.**
- **Les risques de crues fluviales** : La rivière Autize peut être soumise à un régime torrentiel avec des risques pour l'habitat sur la traversée de Nieul-sur-l'Autise. Sur la même commune un hameau est réputé sensible à l'amont immédiat du Pont de la voie SNCF.
- Les risques de ruissellement : Plus disséminés sur les territoires, ils sont moins connus et difficilement prévisibles.



## 2. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET HABITAT

### a) Caractéristiques socio démographiques

- **Répartition spatiale des habitants**

**Un territoire multi-polaires sous l'influence de 3 aires urbaines : Niort, Fontenay-le-Comte et La Rochelle**  
Malgré son caractère rural, la Communauté de Communes n'échappe pas à la tendance de « métropolisation » avec un besoin des populations de se concentrer autour de pôles d'activités et de services.

Dans cette optique, les pôles de Niort, La Rochelle et Fontenay-le-Comte mais également les pôles internes au territoire également (Benet, Rives d'Autise, St-Hilaires-des-Loges et Vix) attirent la population locale au détriment des communes plus éloignées.

Quatre communes concentrent 60 % de la population intercommunale : Benet, Rives d'Autise, St-Hilaire-des-Loges et Vix.

- **Données démographiques**

#### **Ralentissement démographique**

La croissance démographique s'est affaïssée depuis 2011 avec une croissance moyenne annuelle de +0,4% par an (Vendée : +0,3%, Pays de la Loire : +0,7% et France +0,5%) contre +1,1% entre 2006 et 2011.

Le territoire a tout de même gagné 1260 habitants depuis 2006, soit 8% de population nouvelle.

Les communes les plus dynamiques sur le plan démographique sont celles qui sont tournées vers des pôles externes et notamment Benet avec Niort ou Vix avec La Rochelle.

Quatre communes ont un rôle moteur dans la croissance de la population locale : Benet, Rives d'Autise, St-Hilaire-des-Loges et Vix. Elle concentre 60% de la population intercommunale et 76% de la population nouvelle entre 2006 et 2017.

#### **Net recul du solde naturel**

Malgré un solde naturel négatif depuis 2014, le nombre d'habitants continue à croître en raison d'un solde migratoire positif.

#### **Accroissement du vieillissement de la population**

En relation avec le solde naturel qui diminue et surtout le nombre de décès qui augmente, le vieillissement de la population locale continue de s'accroître. Les 60 ans et plus sont de plus en plus nombreux et représentent 30% de la population locale. Ils sont davantage représentés par rapport à la moyenne ligérienne.

La proportion des jeunes est plus faible comparativement à la Vendée ou à la Région et cela est particulièrement prononcé en ce qui concerne les 15-29 ans.

L'indice de jeunesse (rapport moins de 20 ans et plus de 60 ans) est passé de 0,86 en 2011 à 0,81 en 2016. Néanmoins, il reste supérieur à celui de la Vendée (0,79 en 2019) mais inférieur à la France (0,95).

Cependant, la part des 30-59 ans, quoique que légèrement plus faible que sur le reste de la Vendée et de la région tend à équilibrer les disparités indiquées précédemment.



- **Caractéristiques des ménages**

#### **Légère progression du nombre de ménages**

Le nombre de ménage a progressé de +0,9% par an entre 2011 et 2016 sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise, passant ainsi de 6 575 en 2011 à 6 873 en 2016. Cette évolution est comparable à celle observée sur le reste de la population vendéenne sur la même période (+0,9% par an).

Cette tendance s'observe globalement pour chaque commune du territoire, notamment sur Benet (+1,5%), Bouillé Courdault (+1,7%) et le Mazeau (1,7%), avec des gains en valeur les plus importants à Benet (+122 ménages sur la période quinquennale), Rives-d'Autise (+ 51 ménages) et Vix (+ 41 ménages).

A l'image de l'évolution de sa population communale, Faymoreau est légèrement fragilisée sur cet indicateur avec une perte de 3 ménages, et la commune de Saint-Sigismond enregistre elle aussi une perte légère de 6 ménages en 5 ans.

#### **Diminution du nombre de personnes par ménages**

Il est important de noter la **baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale**. Cette évolution est liée à de multiples changements de société : la décohabitation des jeunes, l'augmentation des familles monoparentales, et surtout, l'allongement de la durée de la vie. Ce phénomène génère des besoins de nouveaux logements : à population constante, la baisse du nombre d'occupants moyen par logement de 0,2 point nécessite un accroissement de 10% du parc logement.

On observe de ce fait une diminution du nombre moyen de personnes par ménage : 2,5 occupants par résidence principale il y a 20 ans (1999) contre 2,3 en 2016 (la moyenne française est à 2,22).

Si le territoire attire toujours de nouveaux habitants, cette multiplication du nombre de ménage génère des **besoins croissants de logements pour accueillir la population nouvelle, mais aussi pour stabiliser la population existante**.

Ainsi, les petits ménages (une ou deux personnes) sont de plus en plus nombreux : 4 273 en 2016 contre 4 079 en 2011.

- **Profil des habitants**

#### **Structure de la population par CSP**

**La population active s'inscrit fortement dans un paysage ouvrier**, qui représentait en 2015 41,5% des actifs, un taux supérieur aux moyennes vendéennes et régionale. On relève une part relativement importante du secteur agricole, supérieur à la moyenne régionale.

A l'inverse, **la part des cadres est inférieure à la moyenne régionale** et représentait à peine 12% des actifs en 2015. La commune de Benet fait ainsi figure d'exception avec une part quant à elle supérieure à la moyenne régionale.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont moins représentés qu'en région.



### Niveau de formation

La population Sud-Est Vendéenne tend à posséder un **niveau de formation moins élevé qu'en Vendée**.

**Plus d'un jeune sur cinq âgé entre 20 et 24 ans et une personne sur quatre âgées de 25 à 64 ans est sans diplôme ou est diplômé au maximum du brevet des collèges sur notre territoire.**

- **Revenu des ménages**

**Le revenu moyen des ménages (23 389 € en 2016) est légèrement inférieur à celui observé sur l'ensemble du département (24 537 €).**

Si plus d'un foyer fiscal sur deux n'est pas imposable sur le territoire (64%), ils sont proportionnellement légèrement plus nombreux qu'à l'échelle départementale.

Toutefois, au sein du territoire, **on relève des disparités d'une commune à l'autre** : de 18 712 € de revenu fiscal de référence moyen à Faymoreau à 26 868 € sur Benet.

Ces différences s'observent également sur la part des foyers non imposés en 2016. Benet et Faymoreau enregistrent sur cet indicateur un écart de 16 points (57% contre 73%).

### b) Habitat

**Un parc de logements dominé par la résidence principale avec un parc vacant à reconquérir**

Le parc de 8 427 logements est composé pour 96,8% de maisons individuelles. 77,3% des logements sont occupés par le propriétaire.

#### Le parc locatif public

Le parc locatif public représente 360 logements, soit 5,2% du parc de logements. Toutes les communes du territoire participent à l'effort de développement du parc social public mais avec une disparité territoriale.

#### Une vacance non négligeable

Le parc est dominé par les résidences principales (82%). Le taux de vacance de 8,6% est relativement conséquent par rapport au département (5,3%) mais similaire à la moyenne nationale.

#### Un parc dominé par l'ancien

Le territoire présente un parc de logements anciens avec près de la moitié du parc construit avant 1970 dont 31,1% avant 1919. Le parc récent construit après 2006 représente 13,5% de l'ensemble.

#### Un parc dominé par de grands logements

Les logements sont relativement grands avec 58,5% du parc composé de logements 5 pièces ou plus et seulement 3,5% de logements d'une ou 2 pièces.



### Un parc en évolution

Les tendances d'évolution actuelles du parc de logements montrent :

- une reprise récente de la construction neuve
- une offre modérée de locatifs publics et privés mais avec des créations nouvelles continues sur le territoire
- une reprise du marché du parc ancien avec des prix attractifs mais supérieurs aux territoires proches en raison de la situation géographique du territoire certes rural mais à la jonction de plusieurs pôles importants.

### **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

La Communauté de Communes participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce dispositif est destiné à aider les ménages, ayant des revenus modestes, à louer un logement ou à se maintenir dans leur logement. Cette aide prend la forme d'une aide financière et/ou d'un accompagnement social personnalisé.

En 2020, le montant global de l'aide s'est élevé à 20 530 € et a concerné 44 logements.

## **3. ACCES AUX SERVICES**

### **a) Accès aux services Enfance-Jeunesse**

Dans le cadre de sa politique Enfance-Jeunesse, la Communauté de Communes gère plusieurs structures :

#### Petite Enfance

- Une Maison Intercommunale de la petite-enfance à Benet qui abrite un multi-accueil de 30 places et un REP itinérant (Relais Enfants Parents)
- Deux micro-crèches à Vix et à St-Hilaire-des-Loges complètent cette offre avec respectivement 10 places.

#### Enfance Jeunesse

Un accueil de Loisirs intercommunal situé à Rives d'Autise dispose d'une capacité d'accueil de 135 enfants.

Par ailleurs, le territoire compte :

- 180 assistantes maternelles agréées.
- Deux MAM associatives (Maillé et Puy-de-Serre)
- Une micro-crèche privée à Benet

### **b) Accès aux droits et à l'accompagnement social**

La Commune de Benet bénéficie d'une Maison France Service.

Dans la majorité des communes, la mairie demeure le seul service public de proximité. Les mairies sont donc fortement sollicitées pour les questions relatives aux prestations sociales, aux impôts...



### c) Accès à l'éducation et à la formation

- **Enseignement primaire**

Le territoire présente une bonne couverture territoriale avec 22 établissements du premier degré (550 élèves en maternelle et 1050 en élémentaire).

- **Une réflexion intercommunale sur la question scolaire avait été engagée en 2018** avec la réalisation d'un diagnostic des équipements scolaires d'enseignement primaire. Ce diagnostic avait pour objectif d'aider les communes à déterminer un maillage rationnel des équipements scolaires pour l'avenir. Les communes n'ont pas souhaité donner suite à ce diagnostic.

- **Enseignement secondaire : une offre plus éloignée**

Le territoire compte 3 collèges (plus de 840 élèves) à St-Hilaire-des-Loges et à Benet. Les jeunes résidant à Vix fréquentent le collège de l'Île d'Elle.

Après la classe de 3<sup>ième</sup>, les jeunes peuvent poursuivre leur scolarité dans les lycées situés à Fontenay-Le-Comte ou à Niort.

#### **L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement indisponible sur le territoire**

Les jeunes quittent le territoire afin de poursuivre leurs études. Cela explique leur faible représentation sur le territoire.

Malgré l'existence de quelques BTS concentrés sur Fontenay-le-Comte et d'une antenne de la faculté de Nantes à la Roche-sur-Yon, les jeunes poursuivent leurs études le plus souvent hors de la Vendée.

15,9% des 15-24 ans déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion. (14,4 sur le territoire ligérien et 15% en Vendée).

**Au-delà de 17 ans, le nombre de scolarisé passe de 95% à 28%.**

### d) Accès aux soins et à la santé

- **Plusieurs équipements de santé sont présents sur le territoire :**

- Une maison de santé pluridisciplinaire regroupant 16 professionnels de santé répartis sur 2 sites : Benet et Maillezais
- Un centre de soins infirmiers sur Benet et un service de soins infirmiers à domicile sur St-Hilaire-des-Loges et Maillezais.
- Deux cabinets de santé (Damvix et Rives d'Autise) avec 3 professionnels de santé sur chacun des cabinets.
- 6 pharmacies situées à Benet, Damvix, Maillezais, Rives d'Autise, St-Hilaire-des-Loges et Vix



Malgré l'implication de la Communauté de Communes dans un projet qui vise à améliorer l'offre de soin et l'exercice professionnel notamment à travers la réalisation de la Maison de santé pluridisciplinaire et les cabinets de santé, **les problèmes de démographie médicale demeurent :**

- Densité de médecins généralistes est de 4,21 pour 10 000 habitants sur la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise. (Contre 7,5 en Vendée, 8,6 en Pays de la Loire et 9,1 en France)
- Moyenne d'âge des médecins généralistes de 64,3 ans sur la Communauté de Communes : 75% des praticiens ont plus de 60 ans
- Aucun spécialiste n'exerce sur le territoire

Par ailleurs, le territoire présente également des problématiques d'accès aux soins :

- Des troubles addictifs particulièrement élevés
- Une mortalité par chutes des personnes âgées plus élevées que la moyenne régionale et nationale.
- Des hospitalisations plus élevées que sur le territoire ligérien et nationale.
- Un manque de participation de la population au dépistage des cancers.
- Un taux de vaccination contre la grippe inférieur à 40% contre 50 à 60% ailleurs en Vendée.
- Un manque de consultation auprès de spécialistes

#### Santé des jeunes

- Une mortalité des moins de 25 ans très nettement supérieure à la moyenne régionale et nationale.
- Le taux de recours aux services d'urgence des moins de 18 ans est nettement plus fréquent par rapport à la moyenne régionale.
- **Structures d'hébergement pour personnes âgées**

Le territoire compte de 6 structures d'accueil pour personnes âgées avec une capacité totale de 399 lits, soit un taux d'équipement supérieur à la moyenne départementale et nationale.

De nombreux services d'aide à domicile interviennent également sur le territoire : 8,2 SAD sur chaque commune (Vendée : 8,8).

#### **e) Accès à la mobilité**

**L'usage de l'automobile est prédominant** : la voiture représente 88% des flux pendulaires et de nombreux sites ne sont pas accessibles autrement qu'en voiture.

**Polarités** : Les relations sont fortes avec les pôles urbains de Niort et de Fontenay-le-Comte en termes de déplacements, notamment pour les trajets domicile-travail avec 44% des actifs du territoire qui travaillent dans l'un de ces deux pôles.

**Offre cyclable** : L'offre est insuffisante pour les trajets domicile-travail (aménagement, sécurisation et stationnements).





**Offre de transports collectifs** : Seulement 2 lignes régionales (Niort-Fontenay et La Rochelle-Fontenay) traversent le territoire avec 3 arrêts identifiés

**Covoiturage** : Le territoire compte 2 aires de covoiturage sur le territoire mais avec peu ou pas de gestion des intermodalités.

**Transport solidaire** : il est développé sur 11 communes du territoire.

**Motorisations alternatives** : 2 bornes de recharge pour véhicules électriques sont disponibles sur le territoire et 1 station GNV/bioGNV se situe à proximité du territoire sur la commune de Fontenay-le-Comte

#### **f) Accès au numérique et à la téléphonie mobile**

- **La mise en œuvre du SDTAN 1 (2014-2020) a posé les bases de l'aménagement numérique.**
  - Mise en place d'une infrastructure réseaux sur la base de la technologie fibre optique
  - L'ensemble des zones d'activités économiques et 69 sites prioritaires (mairies, écoles, ...) ont accès au Très Haut Débit (en FTTE).

Pour les particuliers, le Très Haut Débit (FTTH) n'est pas encore disponible, ce qui représente 6 882 ménages. Par ailleurs, les débits internet sont faibles voire très faibles sur certains secteurs.

Le SDTAN 1 est terminé mais n'a pas résolu toutes les problématiques d'aménagement numérique du territoire :

- Hétérogénéité de l'accès internet sur le territoire
- Risque de fracture numérique

- **Des zones blanches en téléphonie mobile**

En janvier 2018, l'Etat a mis en place, le dispositif New Deal pour assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes grâce au dispositif de « couverture ciblée ».

Ce programme impose aux opérateurs après une étude terrain de mettre en place une antenne dans les deux ans qui suivent l'arrêté. En Vendée, 7 à 8 sites par an sont intégrés au dispositif : zones de faible réception qui concernent prioritairement des zones économiques et des zones d'habitat dense.

Sur le territoire, 4 communes sont actuellement concernées :

- St-Sigismond avec la mise en service en janvier 2021 d'une antenne mutualisée pour les 4 opérateurs
- Xanton-Chassenon avec une antenne quadri-opérateurs en cours d'aménagement et dont la mise en service est prévue pour l'été 2021
- Maillé qui bénéficie d'un arrêté New Deal datant de mai 2021. Le PC est en cours d'instruction pour une antenne quadri-opérateurs
- Maillezais dont le projet d'antenne est en cours avec un arrêté New Deal datant d'avril 2021

La commune de Faymoreau va également pouvoir bénéficier du dispositif New Deal. Une étude sera prochainement réalisée.



## g) Accès à la Culture et au sport

### • Culture

Le territoire présente une forte identité paysagère et patrimoniale, notamment avec le Marais poitevin et la richesse historique et patrimoniale : 13 Immeubles et sites inscrits dont une majorité d'édifices religieux datant du XI et XIIème siècle.

Le développement culturel du territoire s'oriente autour de deux axes :

#### **La valorisation du patrimoine à des fins culturelles et touristiques**

- Abbayes à Nieul-sur-l'Autise et Maillezais
- Centre Minier de Faymoreau – Musée de France – 26 000 visiteurs
- Maison de la Meunerie - 8 500 visiteurs

#### **Les actions culturelles de proximité**

##### **Enseignement artistique**

La Communauté de Communes gère une Ecole intercommunale de musique qui dispense un enseignement de cycle 1 et de cycle 2. Elle compte 13 professeurs et 160 élèves.

##### **Education artistique**

La Communauté de Communes pilote un dispositif « Les Arts à l'école » : Tous les ans, 400 enfants des écoles primaires bénéficient d'un programme dans les domaines des arts visuels et des arts vivants.

##### **Lecture publique**

Le territoire compte 11 bibliothèques : 4 salariés, environ 80 bénévoles - Un fonds d'environ 50 000 ouvrages. La Communauté de Communes assure l'animation au sein du réseau des bibliothèques dont la coordination de la formation avec la Bibliothèque de prêt départementale. L'animation de ce réseau permet la mise en place d'une programmation dynamique : exposition, rencontre, accueil petite enfance et scolaire, spectacle, conférence, projection.

##### **Dynamique locale artistique et culturelle**

50 associations participent à la vie culturelle locale dans différents champs artistiques : théâtre amateur, danse, arts plastiques, musique, patrimoine, cinéma.

### • Sport

Suite à un diagnostic régional réalisé en 2017, le territoire a été identifié comme étant à soutenir prioritairement en matière de sport. Dans ce cadre, il a fait l'objet d'une expérimentation de 2018 à 2020 en collaboration avec la DDCS85 et le CDOS 85.



### **Offre sportive**

52 associations sportives, dont 18 affiliées à une Fédération, ont été recensées sur le territoire.

**Une moyenne de 41 licenciés par club (en dessous de la moyenne vendéenne qui est de 94/club selon le schéma du développement du sport en Pays de la Loire 2015).**

L'offre sportive s'oriente majoritairement vers le loisir.

Peu d'actions sont menées pour les publics éloignés de l'APS (femmes, personnes âgées, en situation de précarité sociale, en situation de handicap).

### **Pratique sportive (données enquête 2017 – 274 retours)**

74% pratique de manière encadrée, contre 23% en pratique libre.

Les femmes sont majoritaires dans les activités de randonnée, sports de santé/bien-être, twirling et basket-ball.

80% utilise leur voiture pour se rendre sur le lieu de pratique

65% des personnes ont choisi un club parce qu'il est proche de leur domicile et facile d'accès

37% souhaiterait réaliser une autre activité qui est inexistante à proximité

### **Equipements sportifs**

La Communauté de Communes assure l'entretien et la gestion de 4 salles omnisports : 2 salles à Benet comprenant un studio de danse, St-Hilaire-des-Loges et Rives d'Autise.

La plupart des communes dispose d'un terrain de foot.

Le territoire compte 2 piscines : une piscine découverte à Benet et une piscine couverte au Village-vacances à Damvix. Ces équipements ne sont pas suffisants pour les besoins d'apprentissage de la natation notamment dans le cadre scolaire.

Plusieurs communes se sont dotées d'un terrain multisports : Maillezais, Benet, St-Hilaire-des-Loges, Rives d'Autise, ce qui démontre la volonté de développer la pratique sportive.

## **4. ECONOMIE TOURISME ET EMPLOI**

L'économie du territoire est portée par des activités à la fois agricole, productive, résidentielle et présentielle. Ce tissu économique diversifié constitue un atout pour la dynamique du territoire.

### **a) Economie**

#### **• Une agriculture performante**

Superficie agricole utilisée : 23 229 ha en 2018

215 exploitations agricoles et 300 chefs d'exploitation - 297 salariés (ETP)

Utilisation de la SAU principalement avec les céréales (63%) et les prairies (26%)



Une agriculture bio qui se développe : 39 exploitations et 11% de la SAU

L'agriculture représente 41% des émissions de gaz à effet de serre- secteur agricole très sensible face au changement climatique

L'agriculture représente 41% des émissions de gaz à effet de serre- secteur agricole très sensible face au changement climatique

- **Un tissu économique diversifié dont la dynamique est portée par l'industrie et la construction**

	Industrie	Construction	Commerce	Hôtels Café Restaurants	Autres Services	TOTAL
Nombre d'établissements	33	54	45	17	87	236
Evolution sur 5 ans en %age	+6,5	0	-2,2	-5,6	-13	-5,2
Nombre de salariés	653	324	226	25	325	1553
Evolution sur 5 ans en %age	+15,2	+17,4	-7	-13,8	-24,2	0,6

Sources : Urssaf Pays de la Loire

- **Un développement de l'activité des travailleurs indépendants**

732 travailleurs indépendants dont 327 microentreprises, soit une évolution de +19,8 % sur 5 ans.

	Industrie	Construction	Commerce	HRC	Services	TOTAL
Nombre d'établissements	67	98	92	42	433	732

Sources : Urssaf Pays de la Loire

**Secteur public**

73 établissements publics (administration, enseignement...) et 930 salariés.

**Economie sociale et solidaire**

La Communauté de Communes compte 55 établissements classés en économie sociale et solidaire.

Statuts :

Associations : 85,5%

Coopératives : 14,5%

Aucun établissement n'exerce sous le statut de Mutuelle ou de Fondation.

Les 55 établissements emploient 381 salariés : 319 en associations et 62 en coopératives.

Domaines d'activités :

Art, spectacle, sport et loisirs : 20%

Services divers : 18,2%

Action sociale : 12,7%

Enseignement : 12,7 %

Emploi salarié :

Ces structures emploient 381 salariés : 319 en associations et 62 en coopératives.



## b) Tourisme

Situé au cœur du Marais poitevin, notre territoire est riche d'un patrimoine naturel, historique et culturel à valoriser ! L'activité touristique qui en découle, constitue indéniablement un levier pour le développement local et un enjeu économique majeur pour le territoire.

- **Une situation géographique avantageuse**

Traversée par l'autoroute A83 et située à moins d'une heure des gares TGV de Niort et de la Rochelle, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise est relativement accessible au départ des agglomérations du Grand-Ouest, mais également des territoires littoraux vendéens et charentais qui accueillent de nombreux visiteurs en séjour.

### **Origine géographique de la clientèle de l'Office de Tourisme**

La clientèle française est largement majoritaire (96 % en 2020 contre 93 % en 2019) car la fréquentation des clientèles étrangères est conjoncturellement en baisse (période Covid).

L'Office de Tourisme accueille une clientèle locale voire régionale, provenant majoritairement de Vendée et des départements limitrophes :

- a. Vendée
- b. Loire Atlantique
- c. Charente-Maritime (2019 : Deux-Sèvres)
- d. Deux-Sèvres (2019 : Charente-Maritime)

- **Un patrimoine naturel et culturel unique**

Son territoire est marqué par la présence d'un patrimoine naturel et culturel façonné au fil des siècles par des générations de bâtisseurs.

- 12 des 15 communes se situent dans le périmètre du Marais poitevin, deuxième zone humide de France, classée Grand Site de France et Parc naturel régional.
- Une concentration de sites historiques et religieux dont :
  - l'Abbaye Royale de Nieul-sur-l'Autise et l'Abbaye de Maillezais (79 273 visiteurs en 2019) toutes deux propriétés du Conseil Départemental de Vendée ;
  - deux villages d'exception reconnus Petites Cités de Caractère à Faymoreau et Nieul-sur-l'Autise ;
  - de nombreux édifices de l'époque romane ; le Centre minier de Faymoreau, « Musée de France » (26 147 visiteurs en 2019) et retraçant la vie des mineurs en Vendée de 1827 à 1958 ;
  - la Maison de la Meunerie ouverte en juillet 2017 autour d'un parcours muséographique.



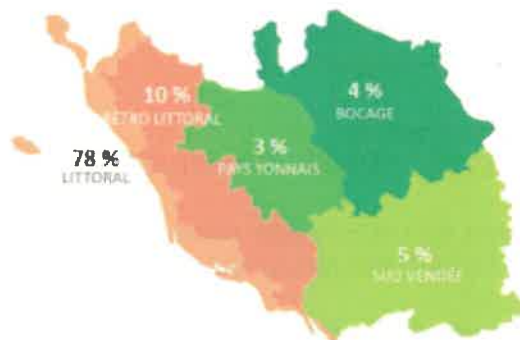
- **Une offre touristique et de loisirs attractive**

Cet ensemble rural préservé et de qualité se prête à la découverte et à la pratique d'activités touristiques et de loisirs variées, que la Communauté de Communes contribue à développer depuis de nombreuses années :

- Le territoire compte un réseau de 120 km de sentiers pédestres, 7 circuits en boucle à vélo ainsi qu'un tronçon des itinéraires de la Vendée Vélo, de la Vélodyssée (Roscoff-Hendaye) et Vélo Francette (Ouireham-La Rochelle).
- 9 embarcadères (plus de 100 000 visiteurs par an dont 47 110 à l'embarcadère de l'Abbaye en 2019) permettent de partir à la découverte des voies d'eau du marais en visite accompagnée.
- L'Espace de loisirs du lac de Chassenon accueille en moyenne chaque année 25 000 visiteurs.
- Une programmation d'animations estivales autour de balades et spectacles permettant de découvrir le patrimoine.

- **Capacité d'accueil du territoire**

> Hébergements touristiques (marchands et non marchands)



- Le Sud-Vendée concentre 5 % des hébergements touristiques marchands et non-marchands du département.
- Le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise compte 6 066 lits touristiques dont 2 141 lits marchands.
- 105 831 nuitées touristiques ont été enregistrées en 2020.
- Des nuitées portées par l'hôtellerie de plein air (39 941 nuitées) et les meublés de tourisme (63 414 nuitées, hors chambres d'hôtes), représentant 88 % de la fréquentation 41 821 € de recette taxe de séjour en 2020 (période Covid) contre 55 428 € en 2019.



### c) Emploi et chômage

- **Un maintien de l'emploi porté par l'industrie, la construction et le développement des travailleurs indépendants**

2780 salariés dans les 1256 établissements présents sur le territoire, tous secteurs confondus.

Benet concentre 1/3 des emplois.

Malgré une baisse de l'emploi dans les domaines du commerce et des services, l'emploi salarié se maintient avec la dynamique de la construction et de l'industrie.

Globalement, l'emploi salarié a légèrement régressé mais il a été compensé par le développement de l'activité des travailleurs indépendants.

- **Un chômage globalement relativement faible mais élevé chez les jeunes**

Taux de chômage de 8,5%, soit 637 demandeurs d'emplois (catégorie A – Sources Pôle emploi)

Taux de chômage inférieur à la moyenne régionale - +2,2 % en un an (contre +8,1 % en Vendée et +8,4% en Pays de la Loire).

Taux de chômage élevé chez les jeunes : 15 %

## B. DYNAMIQUES TERRITORIALES

### 1. ECONOMIE ET TOURISME

#### a) Economie

Politique de développement de l'offre foncière et immobilière

- **Un maillage de zones économiques**

Depuis 2004, la Communauté de Communes dispose de la compétence « l'aménagement, la gestion et l'entretien de toutes les zones d'activités économiques ».

Elle a ainsi contribué au développement d'une offre foncière adaptée aux implantations d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services.

**La surface disponible s'élève à 109 619 m<sup>2</sup> sur 232 185 m<sup>2</sup> aménagés.**

- **Une politique de développement de l'offre immobilière**

L'ensemble des actions de développement économique engagées par la Communauté de Communes implique l'existence d'une offre immobilière attractive permettant l'accueil de nouvelles activités économiques ou la relocalisation d'activités existantes.

Le territoire ne bénéficiant pas d'une offre immobilière suffisante pour répondre aux demandes, la Communauté de Communes a décidé d'engager en 2009 un programme de développement de l'offre immobilière.

Elle a ainsi réalisé la construction de 4 bâtiments industriels à Nieul-sur-l'Autise et à Benet, un village d'artisans à Nieul-sur-l'Autise, un village de commerçants à Benet, soit **7000 m<sup>2</sup> construits et occupés en totalité.**

Politique d'accompagnement des entreprises



- **Une Maison au service des entreprises et du territoire**

Dans le cadre du service économique unifié « Entreprendre en Sud-Vendée » qui la lie à la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée, la Communauté de Communes a participé à la réalisation de la Maison de l'Entreprise et du Territoire.

Ce lieu permet de fluidifier le parcours des entrepreneurs à travers la mise en place **d'un guichet unique regroupant tous les acteurs de l'économie** : service économique, chambres consulaires, associations....

Dispositifs de soutien au développement économique

- **Territoires d'Industrie Vendée Est**

La Communauté de Communes s'est engagée dans la démarche Territoire d'Industrie aux côtés de cinq autres EPCI situés sur la frontière Est du Département.

Ces territoires disposent d'atouts communs : tissu industriel dynamique, des secteurs industriels communs, une capacité d'innovation, une infrastructure routière développée et une qualité de vie rurale...

Ils se rejoignent aussi sur des problématiques communes : Difficultés de recrutement, mobilité insuffisante, des formations éloignées des besoins spécifiques de l'entreprise....

L'objectif de ce dispositif vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Créer les conditions favorables au développement des entreprises industrielles
- Créer les conditions favorables au développement de l'attractivité et au recrutement des compétences
- Créer les conditions favorables à une démarche éco-productive innovante

Un plan d'actions a été déterminé et fera l'objet d'un déploiement autour de plusieurs thématiques :

- Parcours résidentiel des salariés
- Formation professionnelle
- Friches et fonciers
- Mobilité
- Ecologie Industrielle Territoriale
- Industrie du futur

- **Etude sur la valorisation industrielle des produits agricoles dans le Sud-Vendée**

Les Communautés de Communes Vendée Sèvre Autise, Pays de la Châtaigneraie, Pays de Fontenay Vendée réunies au sein du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée ainsi que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral mènent une étude sur la valorisation industrielle des produits agricoles dans le Sud-Vendée.

Cette étude se déroule en deux temps :

- Etude de la Chambre d'agriculture afin de cibler des productions agricoles présentant un potentiel de valorisation industrielle. Ce travail a été réalisé en concertation avec les exploitants agricoles et a permis l'émergence de plusieurs pistes dont un projet de laboratoire de semences et un projet de déshydratation de fourrage pour l'élevage.
- Une seconde étude, pilotée par la CCI, va permettre de déterminer la faisabilité de ces projets au regard des capacités de développement du tissu industriel local et/ou de l'accompagnement de porteurs de projet.





## b) Tourisme

### Schéma d'Organisation et de Développement Touristique (SDOT)

Situé au cœur du Marais poitevin, notre territoire est riche d'un patrimoine naturel, historique et culturel à valoriser ! L'activité touristique qui en découle, constitue indéniablement un levier pour le développement local et un enjeu économique majeur pour notre territoire. Dans ce contexte, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise s'est dotée d'un Schéma de Développement et d'Organisation Touristique, afin d'identifier les axes de travail à privilégier dans les années à venir pour accompagner et dynamiser le développement touristique sur son territoire.

Le SDOT comprend une stratégie déclinée en 3 axes et il comprend un plan de 15 actions à mettre en oeuvre sur la période 2019-2023.

#### **Construire une destination attractive**

- Donner une nouvelle ambition touristique
- Mobiliser et mettre en réseau les acteurs du bassin touristique
- Faire exister le territoire sur la carte touristique

#### **Structurer l'offre et enrichir l'expérience client**

- Développer et structurer des filières attractives
- Innover, animer et mettre en scène le territoire
- Qualifier et monter en gamme l'offre d'hébergement

#### **Créer les conditions de l'excellence touristique**

- Mieux accompagner les acteurs et porteurs de projets
- Mieux observer l'activité touristique
- Améliorer les conditions d'accueil et la diffusion de l'information touristique

Pour mettre en oeuvre ce plan d'actions, la Communauté de Communes s'appuie sur :

- Son service Tourisme, pour le développement de filières touristiques et l'accompagnement des porteurs de projets
- Et sur l'Office de Tourisme intercommunal, situé à Maillezais, pour conduire sa politique d'accueil, de gestion de l'information touristique et de promotion du territoire.

## 2. AMENAGEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

### a) Aménagement et Habitat

#### **SCOT : un Outil de planification majeur**

La Communauté de Communes a lancé l'élaboration d'un SCOT avec les Communautés de Communes du Pays Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie.



Le SCOT "Porte de Vendée" s'articule en 3 axes stratégiques :

- Un maillage métropolitain, urbain et villageois qui organise la structuration et la valorisation des flux
- Une excellence patrimoniale qui révèle la singularité du Sud-Est Vendéen seuil du marais et du bocage
- Un écosystème économique fertile et réceptif pour les initiatives locales

Orientations et objectifs :

**- Une image et un positionnement à conforter**

Pour asseoir l'ancrage du territoire aux réseaux vendéens et au pôle métropolitain centre-atlantique, les Communauté de Communes souhaitent promouvoir le positionnement stratégique "Porte de Vendée", renforcer notre insertion dans les réseaux régionaux et s'inscrire dans des coopérations à l'échelle du Sud-Vendée.

**- Un maillage structurant et stratégique du territoire**

La commune de Benet est identifiée comme l'un des pôles structurants relais pour valoriser l'ancrage avec les territoires limitrophes et assurer une proximité des services structurants sur l'ensemble du territoire. Le SCOT prévoit des capacités de développement renforcées pour les pôles.

L'ensemble du territoire est ensuite organisé en bassins de proximité connectés les uns aux autres pour diversifier et qualifier les leviers d'attractivité du territoire (Vix, Rives d'Autise, St Hilaire des Loges, Benet).

**- Un foncier à maîtriser**

Sur la période 2021-2032, 37% minimum des 1520 nouveaux logements (dont 685 sur Benet) devront être réalisés dans les enveloppes urbaines. La densité moyenne des logements en extension devra être au minimum de 17 logements à l'hectare sur Benet et 15 sur les autres communes de la Communauté de Communes.

Les besoins fonciers en extension devront être limités au maximum à 55 ha dont 23 sur le pôle de Benet pour le résidentiel et 46,5 ha dont 27,5 sur le pôle de Benet pour le développement économique.

**- Une offre sociale à développer**

Le pôle de Benet, et dans une moindre mesure les autres communes a pour vocation à conforter l'offre sociale existante à travers des opérations de rénovation ou le développement d'une nouvelle offre sociale. Cette dernière est à rapprocher de l'offre en transports, équipements, services et emploi.

**OPAH – PLH : Une politique volontariste en matière d'habitat**

En vue de répondre aux évolutions des besoins des habitants en matière de logements, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise met en œuvre depuis 1998 des opérations en faveur de l'habitat. Aujourd'hui, la collectivité a mis en œuvre sa troisième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Par ailleurs, afin d'évoluer vers une politique plus globale de l'habitat, la Communauté de Communes s'est engagée, de façon volontaire, dans son premier Programme Local de l'Habitat (PLH).



### **Un premier Programme Local de l'habitat (2016-2022)**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes les composantes sur le territoire communautaire. Il a été établi pour une durée de 6 ans, et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

#### **Les orientations stratégiques du PLH**

- Maintenir et attirer de jeunes ménages pour renouveler la population
- Soutenir l'amélioration des logements existants
- Mieux maîtriser le foncier
- Accompagner le vieillissement de la population

#### **Le programme d'actions du PLH**

Ces orientations ont été déclinées en **19 actions** réparties en 6 thématiques :

- Accompagner la rénovation des logements chez les propriétaires occupants
- Soutenir la création de logements locatifs à loyers encadrés
- Améliorer le cadre de vie des ménages et répondre aux préoccupations environnementales
- Accompagner le parcours résidentiel des ménages
- Favoriser la requalification et la densification des centres-bourgs
- Suivi du PLH

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ambitionne d'accompagner 200 projets d'amélioration et de construction. Ces objectifs ambitieux pourront se concrétiser grâce aux subventions mobilisées par les différents partenaires que sont l'ANAH, le programme Habiter Mieux et le Conseil départemental.

### **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2015-2019)**

Les orientations de l'OPAH sont en concordance avec celles du PLH et font ressortir les enjeux suivants :

- Maîtriser les consommations d'énergie
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie
- Identifier et résoudre les cas d'insalubrité et de logements indignes
- Accompagner les propriétaires occupants modestes dans leur projet de réhabilitation de logement
- Faciliter le parcours résidentiel des ménages
- Encourager la rénovation de logements vacants pour leur mise en location
- Aider à la mise aux normes des installations d'assainissement autonomes
- Valoriser le bâti existant pour embellir les centres-bourgs.

Ces enjeux ont été déclinés en 5 actions qui concernent :

#### **Les propriétaires occupants**

Encourager la rénovation thermique des logements anciens, soutenir l'adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie, favoriser la résorption des logements très dégradés et résoudre les situations d'habitat indigne.



### **Les propriétaires bailleurs**

Accompagner la réhabilitation de logements locatifs dégradés, soutenir la mise en conformité des logements locatifs indignes et encourager l'amélioration énergétique des logements locatifs existants. Objectifs : 8 logements par an

### **L'assainissement autonome**

Accompagner la mise aux normes des installations d'assainissement autonomes.

### **L'amélioration des façades**

Inciter à la rénovation des façades. Objectifs : 45 logements par an

### **Les économies d'énergie**

Accompagner les projets d'amélioration énergétique. Objectifs : 100 rénovations performantes par an

### **Bilan provisoire :**

L'OPAH 2014-2019 a permis la rénovation de 595 logements. Ces résultats ont eu un fort impact sur l'économie locale en générant 8,6 millions de travaux.

Mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire

Le gouvernement a fait de la revitalisation des centres-bourgs une priorité de son action en matière de cohésion des territoires.

Dans ce cadre, il a mis en œuvre le programme « Petites Villes de Demain » afin de donner aux communes (de moins de 20 000 habitants) qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité les moyens de concrétiser des projets qui les confortent dans leur statut de villes dynamiques.

Ce programme constitue un outil de relance et doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local et contribuant aux objectifs de développement durable.

### **Benet « Petite Ville de Demain »**

Suite à une candidature conjointement déposée par la commune de Benet et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, la commune de Benet a été labellisée au titre du programme « Petites Villes de Demain » par la Préfecture de la Vendée, le 11 janvier 2021.

Cette labellisation a donné lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune de Benet, la Communauté de Communes et l'état.

Les axes structurants le projet communal :

- Développer une diversité de l'offre de l'habitat
- Poursuivre la politique de valorisation de l'offre de commerces et de services en centre-bourg
- Poursuivre la requalification du bourg
- Repenser les mobilités domicile-travail et développer les liaisons douces pour offrir un accès aux services de proximité
- Préserver les services publics et les moderniser
- Développer l'offre touristique et de loisirs
- Accompagner la transition écologique



### **Projet de revitalisation du territoire**

La convention d'adhésion « Petite Ville de Demain » engage la commune et la Communauté de Communes à élaborer et/ou à mettre en œuvre dans un délai de 18 mois un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire). Cette nouvelle convention permettra également de définir d'autres secteurs d'intervention sur le territoire de la Communauté de Communes. D'autres communes pourront ainsi bénéficier de dispositifs et moyens supplémentaires dans le cadre d'actions de revitalisation.

### **b) Transition écologique**

#### **•Mise en œuvre d'un PCAET**

Même si la Communauté de Communes n'entre pas dans le champ d'application de la réglementation, elle a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un PCAET qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil de Communauté en avril 2021.

#### **Le PCAET est décliné en 6 orientations stratégiques :**

- Devenir un territoire à énergie positive
- Limiter le changement climatique
- Lutter contre la pollution de l'air
- Favoriser une économie durable, locale et circulaire
- S'adapter au changement climatique
- Communiquer et promouvoir les initiatives

Les objectifs retenus à l'horizon 2050 :

- Diviser par 2 les consommations énergétiques
- Multiplier par 2 la production d'énergie renouvelable
- Diviser par 2,3 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Multiplier par 5 la captation carbone
- Réduire fortement les polluants atmosphériques suivants : dioxyde de soufre et oxyde d'azote

Les 6 orientations stratégiques du PCAET sont déclinées en 22 actions opérationnelles.

Parmi ces actions, on retrouve par exemple :

- Le renforcement de la rénovation énergétique de l'habitat
- Le développement des mobilités actives
- Le projet de PILE (Priorisation des Investissements Liés à l'Energie) qui vise à réduire la consommation énergétique du patrimoine public
- La création d'une structure intercommunale de production d'énergie renouvelable



## •Gestion de la ressource en eau

### Réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées

Un diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble des dispositifs d'assainissement collectif du territoire est en projet. Un géoréférencement de l'ensemble des réseaux d'eaux usées sera inclus dans ce diagnostic.

Le diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées est une étude obligatoire (tous les 10 ans) qui va recenser les anomalies, quantifier la pollution rejetée ainsi que leur impact sur le milieu.

Cela permettra de mettre en place un plan pluriannuel afin de réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, de respecter la réglementation en vigueur notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et de contribuer aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et de toutes des réglementations locales. L'étude visera aussi à initier ou compléter les dispositifs d'autosurveillance et de diagnostic permanents des systèmes d'assainissement. Le géoréférencement des réseaux permettra de répondre à la réforme des DT-DICT et au PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) qui en découle.

### Etudes relatives aux risques inondation

Les problématiques des risques inondation font l'objet actuellement d'études et de programmes.

Les premières actions viennent d'être initiées et portent dans un premier temps sur l'amélioration de la connaissance du risque, l'amélioration de la gouvernance, la gestion de crise et l'adaptation du niveau de réfection des ouvrages en fonction du niveau de protection.

#### Etude en cours pour la réalisation d'un PPR

La DDTM porte une étude sur la mise en œuvre d'un PPR qui aura un impact direct sur les règles de construction et sur les zonages des documents d'urbanisme.

### Etudes relatives à la gestion de l'eau

#### Etude des systèmes d'endiguement

La Communauté de Communes a délégué la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes. Dans ce cadre, le syndicat a lancé une étude des systèmes d'endiguement. Cette étude devrait conduire au classement des digues mi-2023 et des préconisations techniques pour l'entretien et la réfection des ouvrages. Ces études ne se limiteront pas aux seules zones de marais mais intégreront également les aspects fluviaux et notamment la traversée de Nieul-sur-l'Autise.

#### Mise en œuvre des Contrats Territoriaux Eau

2 CTEAU (Contrat Territorial Eau) portés par le SMVSA (Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes) sont en projet sur le territoire (1 sur le bassin de la Vendée et de la Mère et 1 sur le bassin de la Sèvre Niortaise).

#### Mise en œuvre d'un Projet Territorial pour la gestion de l'eau

Dans le cadre du PCAET, une fiche action a été établie en faveur de la réalisation d'un PTGE (Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau).



### 3. SERVICES A LA POPULATION

#### **Une volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public**

La Communauté de Communes a approuvé le projet de **Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Vendée** lors du Conseil de Communauté du 23 octobre 2017, et a réaffirmé sa volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur son territoire. De nombreuses actions communautaires s'inscrivent dans les orientations de ce schéma :

#### **a) Accès aux droits et à l'accompagnement social**

La Communauté de Communes dispose de la compétence « Maison de services au public ». Dans ce cadre, la commune de Benet a pu accueillir une Maison France Service.

#### **b) Accès aux soins et à la santé**

#### **Un projet de santé pour améliorer l'offre de soin et l'exercice professionnel**

##### **- Faciliter l'accueil des professionnels de santé**

Face à l'évolution des besoins de santé de la population et aux problèmes de démographie des professionnels de santé, la Communauté de Communes a souhaité s'impliquer dans la mise en œuvre d'un projet global de santé sur son territoire en 2012. Ce projet dont l'objectif est d'améliorer l'exercice professionnel et l'accès aux soins comprend deux volets :

##### **• Un volet santé** porté par les professionnels de la santé avec les objectifs suivants :

- Faciliter l'exercice professionnel,
- Assurer la permanence et la continuité des soins,
- Développer la cohérence du parcours de soins,
- Anticiper, prévenir et informer,
- Relever les défis du vieillissement.

• **Un volet immobilier** porté par la Communauté de Communes avec la construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire multi-sites Benet / Maillezais en 2018 et des cabinets de santé dans plusieurs communes, afin de permettre un maillage pertinent de l'offre de santé sur le territoire : Cabinets de santé de Damvix et Rives d'Autise en 2021 et projets de cabinets de santé à Vix en 2022 et St-Hilaire-des-Loges en 2023.

##### **- Améliorer la coordination de l'offre de soins**

Dans le cadre de l'Entente santé constituée en 2013, la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise ont décidé de piloter ensemble un Contrat Local de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.



**Le Contrat Local de Santé s'articule autour de 3 grands enjeux :**

- Améliorer l'accès aux soins et favoriser les coopérations interprofessionnelles, dans une démarche décloisonnée et fédératrice,
- Faciliter, dans une logique de parcours, l'accès aux droits et à la santé pour tous,
- Soutenir et développer des actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé et rendre les citoyens acteurs de leur propre santé.

**c) Accès à la culture et au sport**

**CULTURE : Mise en œuvre d'un CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) en partenariat avec la DRAC des Pays de la Loire**

Le dispositif CLEAC permet de renforcer la politique locale d'éducation artistique et culturelle.

Objectif : Permettre aux enfants et aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Le dispositif peut également toucher l'ensemble de la population dans le cadre d'une éducation artistique tout au long de la vie.

La Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'un CLEAC avec pour objectif :

- Fédérer et mutualiser les actions des différents services afin d'élargir et d'enrichir l'offre culturelle
- Construire un projet commun et partagé avec les acteurs de la culture et développer une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines artistiques.

Suite à la réalisation d'un diagnostic, la Communauté de Communes va formaliser le CLEAC avec la Drac des Pays de la Loire. Un programme d'actions va débuter en 2021 sur le temps pré-scolaire, scolaire et hors temps scolaire. Il sera déployé au sein des activités des différentes structures intercommunales : sites culturels, écoles de musique, accueil de loisirs, et concernera des champs d'intervention et des domaines artistiques et culturels très variés.

**SPORT : Poursuite de la réflexion sur le développement des pratiques sportives**

Suite à l'expérimentation menée de 2017 à 2020, la Communauté de Communes a décidé de maintenir un Comité de pilotage SPORT. Les axes de travail déterminés portent sur :

- L'optimisation de l'utilisation des équipements
- La mise à jour de l'offre de besoins en matière de sport
- La réponse aux problématiques de mobilité afin de répondre à la problématique d'éloignement géographique entre le domicile et les équipements sportifs
- La réflexion sur les besoins en équipements sportifs

**d) Accès au numérique**

La Communauté de Communes poursuit sa participation à la stratégie départementale menée en partenariat avec Vendée Numérique en **participant à la mise en œuvre du SDTAN 2 (2020-2025)**.





La SDTAN 2 permettra une couverture intégrale du territoire avec la :

- la fibre FttH (Fiber to the Home), destinée aux particuliers
- la fibre FttE (Fibre to the Enterprise) permet de raccorder les entreprises et les collectivités, notamment hors des zones FttH. (Opération réalisée entièrement lors du SDTAN1)

### **e) Accès à la mobilité de proximité**

**Un Schéma Directeur de Déplacements a été finalisé en 2020.**

Les axes stratégiques identifiés dans ce document sont les suivantes :

- Améliorer l'offre de transports en commun et faciliter l'intermodalité
- Faciliter et sécuriser l'usage des modes actifs
- Favoriser et accompagner les changements de comportement
- Informer et communiquer
- Garantir l'accessibilité de tous
- Limiter les nuisances liées au transport de marchandises

Le schéma a permis d'identifier 13 actions à mener sur le territoire afin de répondre aux enjeux de la mobilité (environnement, tourisme, solidarité, etc.).

Puis, parmi ce « bouquet » d'actions, six ont été priorisées par les élus du groupe de travail mobilité :

- Sécuriser l'usage des modes actifs ;
- Homogénéiser l'installation des stationnements vélo ;
- Développement de l'offre vélo pour les touristes ;
- Regrouper et diffuser l'information ;
- Développer le covoiturage ;
- Réduire l'isolement et aider à la mobilité.

Ces orientations donneront lieu à un plan d'actions qui débutera en 2021 notamment dans le cadre du dispositif Mobili'terre.

### **Mise en œuvre du dispositif Mobili'terre**

Unis-Cité, l'association pionnière du Service Civique en France et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ont pour objectif de déployer le Programme Mobili'Terre dans 15 territoires ruraux et péri-urbains de France. Ce programme consiste à créer une équipe de projet locale, dont la mission sera de mener des actions de sensibilisation et faire émerger des solutions collectives de mobilité durable. Plus précisément, le programme s'articule autour des axes suivants :

- Sensibiliser les citoyens des territoires ruraux et péri-urbains aux enjeux des mobilités douces et durables ;
- Favoriser la connaissance et l'accessibilité des réseaux de transports en commun sur ces Territoires ;
- Permettre aux élus d'agir auprès des prescripteurs de mobilité afin de mettre une offre de transport adaptée aux territoires ;



- Permettre la création de solutions de transports partagés co-construites avec les habitants et les élus des communes rurales concernées ;
- Accompagner les personnes les plus en difficulté (aux revenus modestes) dans leurs démarches de mobilité ;
- Prévenir les conduites à risque dans les pratiques de mobilité pour lever les freins aux modes partagés ;
- Réduire de manière notable l'usage de la voiture personnelle en zone rurale et péri-urbaine.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a été retenue par Unis Cité Pays de La Loire et l'AMRF pour le déploiement d'un projet Mobili'Terre pour sa spécificité territoriale. En effet, la bipolarisation du territoire entre les zones d'influence de Niort et de Fontenay-le-Comte semble pertinente à étudier. De plus, la configuration toute en longueur du territoire, composé de multiples communes rurales, présente un intérêt certain dans la mesure où les solutions de mobilité qui seront mises en place sur le territoire seront de nature à intéresser de nombreux territoires ruraux qui se retrouvent dans cette même configuration.

#### **f) Une politique volontaire en faveur des familles**

La Communauté de Communes mène depuis plusieurs années une politique volontaire en matière d'enfance/jeunesse. Dès 2000, elle s'est rapprochée de la CAF de la Vendée afin de bénéficier d'un accompagnement dans la conduite de ses projets.

Dans le cadre d'une CTG signée pour 2008-2012 avec la CAF de Vendée, la Communauté de Communes a pu développer une politique en matière de Petite-Enfance.

Ce partenariat a donné lieu à la création d'équipements dans le domaine de la Petite-Enfance et de l'Enfance-Jeunesse :

- Maison Intercommunale de loisirs à Nieul-sur-l'Autise en 2008
- Maison Intercommunale de la Petite-Enfance à Benet en 2012. Cet équipement comprend un multi-accueil de 30 places ainsi qu'un RAM.
- Deux Micro-crèches de 10 places chacune à Vix et à St-Hilaire-des-Loges en 2014.

#### **De nouvelles perspectives en termes d'actions sociales**

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'une nouvelle CTG (Convention Territoriale Globale) afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

La CTG s'est concrétisée par la signature d'un accord-cadre en 2019 entre la CAF et la Communauté de Communes pour 4 ans.

Suite à la réalisation d'un diagnostic, trois axes stratégiques généraux ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles ont été définis :

#### **Axe 1 - Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles**

- Développer et adapter l'offre de service aux besoins des familles
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Améliorer l'information à destination des familles et l'orientation vers les services



#### **Axe 2 - Co-construire un parcours Enfance-Jeunesse**

- Développer la cohérence et la continuité éducative
- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie et soutenir les initiatives
- Favoriser l'accès aux droits et à la santé

#### **Axe 3 - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle**

- Favoriser l'inclusion des publics fragiles
- Consolider et valoriser l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire

Un axe transversal a également été déterminé : **Développer et coordonner une politique de réseaux de territoire.**



## C. ENJEUX

	Atouts - Opportunités	Faiblesses - Menaces
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tissu économique diversifié et tissu industriel dynamique</li> <li>• Territoire bénéficiant du dispositif « Territoire d'Industrie »</li> <li>• Territoire bénéficiant d'une ORT avec Benet - Petite ville de demain</li> <li>• Disponibilités foncières et prix du foncier attractif</li> <li>• Politique de développement de l'offre immobilière engagée depuis 2009</li> <li>• Fort potentiel touristique et politique volontariste en matière de développement touristique</li> <li>• Agriculture performante et volonté de faire évoluer les pratiques et la valorisation des productions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilité du commerce et des services dans les centres bourgs</li> <li>• Manque d'offres immobilières pour accueillir de nouvelles entreprises</li> <li>• Image et potentiel économique insuffisamment perçus</li> <li>• Filières touristiques à qualifier, structurer...</li> <li>• Positionnement touristique insuffisant face aux territoires voisins</li> <li>• Périmètre d'intervention insuffisant pour porter une politique touristique ambitieuse</li> <li>• Manque de filières de transformation des produits agricoles</li> <li>• Problématiques de formations et difficultés de recrutement dans les entreprises artisanales et industrielles</li> </ul>



	Atouts / Opportunités	Menaces / Faiblesses
<p><b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de PCAET en cours</li>   <li>• Biodiversité et zones naturelles remarquables</li>   <li>• Territoire couvert par deux contrats Territorial eau</li>   <li>• Territoire inclus dans un projet territorial pour la gestion de l'eau</li>   <li>• Mise en œuvre d'un Schéma directeur d'assainissement des eaux usées</li>   <li>• Mise en œuvre d'un Schéma directeur de déplacement</li> <li>• Transport solidaire développé dans 11 communes</li>   <li>• Mise en œuvre d'OPAH depuis 20 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux dispositifs de protection environnementale</li>   <li>• Vulnérabilité du territoire concernant les eaux souterraines et superficielles</li>   <li>• Réseau d'assainissement collectif à améliorer - risque de pollution</li>   <li>• Réseau d'assainissement non collectif non conforme en totalité</li>   <li>• Problématiques de mobilité : risque d'isolement</li>   <li>• Parc de logement dominé par l'ancien</li> </ul>



	Atouts – Opportunités	Menaces - Faiblesses
<p style="text-align: center;"><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SDANDT 2 en cours : Couverture numérique de tous les foyers à l’horizon 2025</li> <li>• Mise en œuvre du programme New Deal dans plusieurs communes</li> <li>• Démarche de mise en œuvre d’une CTG avec la CAF en cours</li> <li>• Présence d’une Maison de santé multi-sites et de deux cabinets de santé</li> <li>• Poursuite de la politique de maillage avec la réalisation de deux cabinets de santé à l’horizon 2022-2024</li> <li>• Mise en œuvre d’un CLEA avec la DRAC</li> <li>• Bonne dynamique sportive associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inégalités d’accès au numérique – risque d’isolement</li> <li>• Zone blanche dans certaines communes</li> <li>• Chômage important chez les jeunes</li> <li>• Accès à l’offre de services publics à consolider</li> <li>• Fragilité de l’offre de santé et démographie médicale à consolider</li> <li>• Pas de lieu dédié à la programmation culturelle</li> <li>• Manque de diversification de l’offre culturelle</li> <li>• Pratiques artistiques peu diversifiées</li> <li>• Pas de coordination du réseau de lecture publique</li> <li>• Une accessibilité à la connaissance des patrimoines limitée.</li> <li>• Manque d’équipements sportifs : piscine, salles omnisports</li> <li>• Manque de professionnels au sein des clubs sportifs</li> </ul>



## Annexe 2 – Orientations stratégiques

*Volet à compléter à l'issue de l'étude financée par l'ANCT*

### 1 Stratégie de transition écologique

<b>Orientation stratégique n°1</b>	<b>Réduire les consommations énergétiques et renforcer l'Autonomie énergétique du territoire</b>
<b>Action n°1-1-1</b>	<b>Rénover les bâtiments publics</b>
Porteur	CC VSA et les communes
Description de l'action	<p><b>Mise en œuvre du PILE</b>  <b>CC VSA :</b>  Salles omnisports de Benet Oulmes et St-Hilaire-des-Loges  Siège de la CCVSA  EHPAD La Moulinotte à St-Hilaire-des-Loges et les communes du territoire :</p> <p>BENET : Ecole  BOUILLE-COURDAULT : Mairie  DAMVIX : Groupe scolaire  FAYMOREAU : Mairie  LE MAZEAU : Salle des fêtes  LIEZ : Ecole et restaurant scolaire  MAILLE : Salle polyvalente  MAILLEZAIS : Mairie  PUY-DE-SERRE : Ecole  ST-HILAIRE-DES-LOGES : Restaurant scolaire  ST-PIERRE-LE-VIEUX : Commerce boulangerie  ST-SIGISMOND : Ecole – cantine – mairie  VIX : Restaurant scolaire  XANTON-CHASSENON : Gîtes</p>
Partenaires	SyDEV
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-1-2</b>	<b>Rénover les logements privés pour lutter contre la précarité énergétique</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	OPAH 2020-2024



Partenaires	Département et ANAH
Coût prévisionnel	
Plan de financement	.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-1-3</b>	<b>Développer les énergies renouvelables</b>
Porteur	CCVSA
Description de l'action	Schéma éolien Création d'une société de production d'énergie Développement de la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics et privés
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-1-4</b>	<b>Accompagner le changement</b>
Porteur	CCVSA
Description de l'action	Sensibiliser les habitants sur les éco-gestes Accompagner l'auto-rénovation
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Orientation stratégique n°2</b>	<b>Accompagner les entreprises et l'agriculture dans la transition écologique</b>
<b>Action n°1-2-1</b>	<b>Développer les filières de production d'énergie renouvelable</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Développer le photovoltaïque sur les hangars et les réserves de substitution Développer les réseaux de chaleur, d'électricité et de gaz





Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-2-2</b>	<b>Améliorer le bilan carbone de l'agriculture</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Développer de nouvelles cultures Favoriser la plantation d'arbres et la gestion durable des espaces boisés Améliorer la séquestration carbone des prairies et préserver l'élevage Développer des pratiques agricoles qui favorisent le stockage du carbone
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-2-3</b>	<b>Accompagner le changement</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Accompagner les acteurs du tourisme vers une démarche éco-responsable et les artisans à la mise en place d'actions, via la charte Eco-défi – Programme PEP'S pour les entreprises
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°3</b>	<b>Favoriser le développement du territoire vers une vision de sobriété foncière</b>
<b>Action n°1-3-1</b>	<b>Requalifier les friches</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<u>RIVES-D'AUTISE</u> : réhabilitation d'un bâtiment en ruine <u>ST-SIGISMOND</u> : favoriser la requalification d'espaces commerciaux dans les centre-bourgs



	<b>BENET</b> : mise en œuvre d'une ORT dans le cadre de Petite Ville de Demain
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-3-2</b>	<b>Optimiser les surfaces constructibles</b>
Porteur	CC VSA et commune
Description de l'action	<u>CC VSA</u> : Construction de bâtiments économiques en optimisant l'utilisation de l'espace dans les zones économiques <u>MAILLEZAIS</u> : Projet de lotissement <u>DAMVIX</u> : Acquisition foncière pour projet de lotissement
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°4</b>	<b>Accompagner l'évolution des mobilités</b>
<b>Action n°1-4-1</b>	<b>Développer les mobilités actives et sécuriser l'usage des modes actifs</b>
Porteur	Communes / CCVSA
Description de l'action	<u>XANTON-CHASSENON – BENET – ST-SIGISMOND-RIVES-D'AUTISE-LIEZ</u> : Projets de cheminements doux <u>CCVSA</u> : plan vélo
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-4-2</b>	<b>Réduire l'isolement et développer la mobilité</b>
Porteur	CC VSA et communes



Description de l'action	Dispositif Mobilité'erre
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°1-4-3</b>	<b>Développer une mobilité propre et durable</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Développer le covoiturage et le télétravail Développer les transports en commun Développer l'utilisation de motorisations alternatives
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Orientation stratégique n°5</b>	<b>Améliorer la gestion de l'eau et préserver les milieux naturels</b>
<b>Action n°1-5-1</b>	<b>Mettre en place des dispositifs de gestion de la ressource en eau</b>
Porteur	CC VSA – Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
Description de l'action	PTGE – PPR – Contrats Territoriaux Eau Remplacement des conduites de distribution d'eau potables fuyardes
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Action n°1-5-2</b>	<b>Améliorer la performance du réseau assainissement</b>
Porteur	CC VSA et communes
Description de l'action	Mise en place d'un réseau d'assainissement collectif à Faymoreau Plan de rénovation des réseaux des communes
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

## 2 Stratégie de développement économique

<b>Orientation stratégique n°6</b>	<b>Renforcer la compétitivité économique et conforter la dynamique agricole</b>
<b>Action n°2-6-1</b>	<b>Renforcer le positionnement économique du territoire</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Projet de SPL ou SEM pour mutualiser les services tourisme de la CC VSA et CC Pays Fontenay Vendée
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°2-6-2</b>	<b>Développer l'immobilier d'entreprises</b>
Porteur	CC VSA et communes
Description de l'action	<u>CC VSA</u> : Zones économiques : construction de bâtiments économiques <u>Communes</u> : Requalification des commerces en centre-bourgs
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Action n°2-6-3</b>	<b>Accompagner les entreprises dans leurs problématiques de formation et de recrutement</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	CLEFOP – Territoire d'industrie
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	*
<b>Action n°2-6-4</b>	<b>Développer les projets de valorisation des produits de l'agriculture</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Accompagnements de projets suite à l'étude réalisée à l'échelle du Sud-Vendée
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°2-6-5</b>	<b>Favoriser la revitalisation des commerces en centre-bourgs</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<u>BENET</u> Espace de coworking <u>ST-HILAIRE-DES-LOGES</u> : Création d'un bar restaurant <u>ST-SIGISMOND</u> : Espace de coworking Réhabilitation de commerces Création de boutiques éphémères
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Orientation stratégique n°7</b>	<b>Accompagner la structuration de l'offre touristique</b>
<b>Action n°2-7-1</b>	<b>Développer des hébergements touristiques éco-responsables</b>
Porteur	CC VSA et commune
Description de l'action	Communes : Programme pour l'amélioration et la diversification des hébergements touristiques <u>BENET</u> : Projets d'hébergements touristiques
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°2-7-2</b>	<b>Poursuivre le développement de filières touristiques</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	Création d'aires de camping-cars
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°2-7-3</b>	<b>Organiser et structurer l'itinérance pédestre et vélo</b>
Porteur	CC VSA et communes
Description de l'action	<u>CC VSA</u> : Etude vélo : projet à venir <u>MAILLEZAIS</u> : Projet de sentier
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°2-7-4</b>	<b>Renforcer le positionnement touristique du territoire</b>
Porteur	CC VSA – CC PFV et commune
Description de l'action	<u>CC VSA</u> et <u>CC PFV</u> :



	Projet de création d'une structure pour mutualiser les services tourisme Obtenir la labellisation Village étape pour Benet et Rives-d'Autise <u>CC VSA :</u> Projet de nouvel office de tourisme
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°8</b>	<b>Favoriser une économie locale, durable et circulaire</b>
<b>Action n°2-8-1</b>	<b>Développer l'approvisionnement en produits locaux</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Mise en œuvre d'un PAT Renforcement du partenariat et/Collectivités au service des PAT émergents Formation à l'utilisation d'éco-matériaux
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°2-8-2</b>	<b>Réduire les déchets et le gaspillage</b>
Porteur	CC VSA, communes, Sycodem, CCI, CMA, Kiosque, Entreprendre en Sud Vendée
Description de l'action	Ecologie Industrielle Territoriale Dispositif répar'acteurs Création d'une plateforme de location d'appareils Création d'une Friperie à Benet
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



### 3 Stratégie de cohésion du territoire

<b>Orientation stratégique n°9</b>	<b>Conforter les pôles de proximité et valoriser les centre-bourgs</b>
<b>Action n°3-9-1</b>	<b>Mettre en œuvre le programme Petite Ville de Demain et l'ORT</b>
Porteur	BENET
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-9-2</b>	<b>Valoriser les centre-bourgs</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<p><u>BENET</u> :</p> <p>Requalification de l'entrée de bourg</p> <p><u>FAYMOREAU</u> :</p> <p>Embellissement du bourg de la Verrerie</p> <p><u>RIVES-D'AUTISE</u> :</p> <p>Embellissement de la commune</p> <p><u>ST-SIGISMOND</u> :</p> <p>Revitalisation du centre-bourg</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°10</b>	<b>Accompagner la transformation numérique</b>
<b>Action n°3-10-1</b>	<b>Finaliser les aménagements THD et poursuivre la couverture mobile</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	SDANT 2 – Programme New Deal
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	





Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-10-2</b>	<b>Améliorer l'accès aux équipements numériques et réduire la fracture numérique</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Equipements dans les écoles Espaces dédiées au numérique
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°11</b>	<b>Consolider l'offre culturelle et valoriser le patrimoine</b>
<b>Action n°3-11-1</b>	<b>Mettre en œuvre un CLEAC</b>
Porteur	CC VSA et communes
Description de l'action	Formation professionnelle Résidences d'artistes Parcours artistique et culturel pour les enfants
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-11-2</b>	<b>Améliorer l'accès à la lecture publique</b>
Porteur	CC VSA et communes
Description de l'action	<u>CC VSA</u> : Mise en réseau des bibliothèques <u>ST-HILAIRE-DES-LOGES</u> : Aménagement et modernisation de la bibliothèque
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Action n°3-11-3</b>	<b>Conserver et valoriser le patrimoine local</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<u>MAILLEZAIS</u> : Parcours patrimonial <u>RIVES-D'AUTISE – ST-HILAIRE-DES-LOGES</u> : Rénovation des églises <u>ST-PIERRE-LE-VIEUX</u> : Accessibilité par la mise en place d'une rampe
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-11-4</b>	<b>Aménager des lieux multifonctions</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<u>BENET</u> : Tiers lieux <u>DAMVIX</u> : Projet de lieu
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-11-5</b>	<b>Accéder à la culture par le numérique</b>
Porteur	Commune
Description de l'action	<u>BENET</u> : Projet de micro-folie
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Orientation stratégique n°12</b>	<b>Structurer l'action sociale</b>
<b>Action n°3-12-1</b>	<b>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle</b>
Porteur	CCVSA
Description de l'action	Développer les parcours enfance jeunesse
Partenaires	Fédération d'Education Populaire
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-12-2</b>	<b>Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles</b>
Porteur	CCVSA
Description de l'action	Organiser des stages BAFA sur site
Partenaires	Fédération d'Education Populaire
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-12-3</b>	<b>Co-construire un parcours Enfance-Jeunesse</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<u>DAMVIX</u> : Création d'un espace ludique
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-12-4</b>	<b>Favoriser l'accès au service public</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<u>DAMVIX</u> : Chauffage et sécurisation de l'école



	<p><u>LIEZ</u> :</p> <p>Création d'un préau école</p> <p><u>RIVES-D'AUTISE - XANTON-CHASSENON</u> :</p> <p>Installation alarmes PPMS dans école publique</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-12-5</b>	<b>Développer la maison France services</b>
Porteur	Benet et les communes
Description de l'action	Favoriser l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°13</b>	<b>Créer les conditions favorables au développement des pratiques sportives</b>
<b>Action n°3-13-1</b>	<b>Améliorer l'accès aux équipements sportifs</b>
Porteur	Communes
Description de l'action	<p><u>BENET</u> :</p> <p>Mur d'escalade</p> <p>Projet de développement de la plaine des sports</p> <p><u>BOUILLE-COURDAULT</u> :</p> <p>Aménagement espace jeux pour enfants et ados</p> <p><u>ST-HILAIRE-DES-LOGES</u> : Vestiaires terrain de sport</p> <p><u>LE MAZEAU - XANTON-CHASSENON</u> : Création d'un city stade</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Action n°3-13-2</b>	<b>Répondre à un besoin d'apprentissage de la natation</b>
Porteur	CCVSA
Description de l'action	Projet de bassin mobile
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Orientation stratégique n°14</b>	<b>Améliorer l'offre de santé</b>
<b>Action n°3-14-1</b>	<b>Améliorer l'accès aux équipements de santé</b>
Porteur	CC VSA / COMMUNES
Description de l'action	<u>BENET</u> : Aménagement du pôle sanitaire et social <u>ST-HILAIRE-DES-LOGES</u> : Création d'un cabinet de santé
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	
<b>Action n°3-14-2</b>	<b>Actions en faveur de la santé</b>
Porteur	CC VSA
Description de l'action	Lutter contre la pollution de l'air Accueil de nouveaux professionnels de santé Développement d'un parcours santé à Benet
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Annexe 3 – Avenant de programmation

Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 2021  
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique  
passé entre l'État et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise



### Protocole de préfiguration du contrat de relance et de transition écologique

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et la communauté de communes Vendée Sèvre Autise partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, communautés de communes et communautés d'agglomération du département, afin de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise ainsi que par les communes qui la composent, lesquelles poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions écologique, sociale, démographique et économique, et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.



Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance en 2021 ont d'ores et déjà été identifiés :

collectivité maître d'ouvrage	intitulé du projet	Fonds	Montant des dépenses subventionnables	Taux	Montant de la subvention
Benet	Programme de développement de déplacements actifs - tranche 2021 (prolongement chemin des écoliers)	DSIL Relance	300 000,00 €	50,00 %	150 000,00 €
Benet	Programme de réservation énergétique du groupe scolaire (matériaux biosourcés + panneaux photovoltaïques)	DSIL Rénov Thermique BP	550 852,00 €	50,00 %	275 426,00 €
Rives-d'Autise	Rénovation totale d'un bâtiment public : isolation, mise en place d'une chaudière utilisant les énergies renouvelables, accessibilité	DSIL Rénov Thermique BP	475 000,00 €	40,00 %	190 000,00 €
<b>Total</b>					<b>615 426,00 €</b>

Ces financements exceptionnels liés à la relance viendront en complément des projets ci-dessous pouvant être financés :

collectivité maître d'ouvrage	intitulé du projet	Fonds	Montant des dépenses subventionnables	Taux	Montant de la subvention
Le Mazeau	Réhabilitation de bâtiments publics	DETR	26 784,00 €	30,00 %	8 035,20 €
Maillé	Restructuration d'un bâtiment existant : construction d'un espace touristique	DETR	364 200,00 €	30,00 %	109 260,00 €
Maillezais	Réhabilitation de la mairie	DETR	1 135 676,00 €	30,00 %	300 000,00 €
Xanton-Chassenon	Halle de loisirs	DETR	78 702,00 €	30,00 %	23 610,60 €
Faymoreau	Eclairage public et accessibilité église	DSIL Classique	130 000,00 €	30,00 %	39 000,00 €
Maillé	Restructuration d'un bâtiment existant : construction d'un espace touristique	DSIL Classique	364 200,00 €	10,00 %	36 420,00 €
Maillezais	Réhabilitation de la mairie	DSIL Classique	1 135 676,00 €	10,00 %	113 567,60 €
St-Hilaire-des-Loges	Réhabilitation de la rue de l'Octroi	DSIL Classique	680 000,00 €	40,00 %	272 000,00 €
<b>Total</b>					<b>901 452,40 €</b>

Cette liste de projets n'est pas définitive et pourra être modifiée.

La participation financière de l'État et le logo France Relance devront apparaître sur tout document de communication externe, et notamment sur le panneau de chantier.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pourra solliciter un accompagnement de l'ANCT et de ses opérateurs partenaires.



Un suivi des opérations financées sera effectué dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique en cours d'élaboration entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et l'État.

Fait en deux exemplaires à *Sèvres d'Autise* le ... **28 AVR. 2021**

Le Préfet de la Vendée

*Benoît BROUARD*  
Benoît BROUARD

Le président de la Communauté de Communes  
de Vendée Sèvre Autise

*Michel BOSSARD*  
Michel BOSSARD

Copie pour information aux maires des communes membres de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

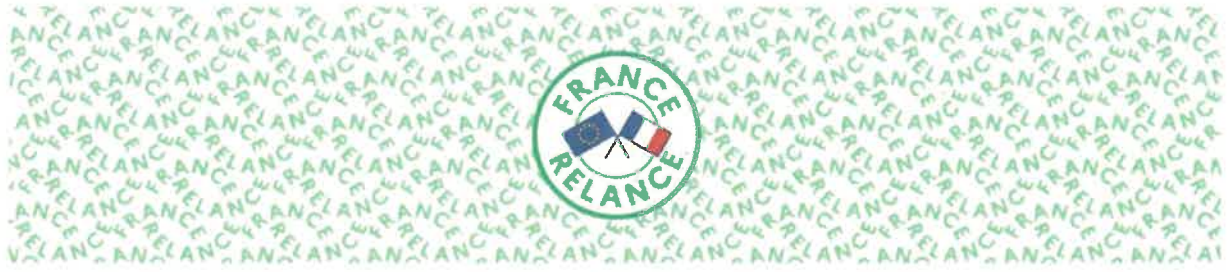




Les aides attribuées dans le cadre de la DETR/DSIL 2021 ont été notifiées dans le protocole de préfiguration du CRTE .

À celles-ci s'ajoutent 3 opérations financées dans le cadre du plan de relance :

- **Projet « renforcement du partenariat Etat/Collectivités au service des programmes alimentaires territoriaux (PAT) émergents (national) #**
- **Projet « remplacement des conduites de distribution d'eau potable fuyardes » – secteurs des 3 EPCI en ZRR. Projet porté par Vendée Eau dont la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise est bénéficiaire.**



## **Annexe 4 – Annexe financière**

**Avenant de financement annuel**

**Contrat territorial de relance et de transition écologique**

**ANNEXE 20... (millésime)**

**ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

**ET**

La Communauté de Commune Vendée Sèvre Autise  
représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constitue une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

La présente annexe financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le XXXX avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021

### **ARTICLE 2 : Suivi**



Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

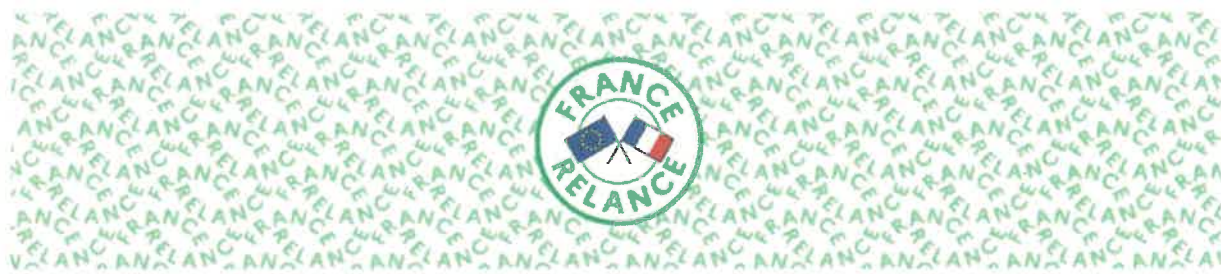
Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président de la Communauté de Communes  
Vendée Sèvre Autise

Gérard GAVORY

Michel BOSSARD



## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

*Volet à compléter à l'issue de l'étude financée par l'ANCT*

Orientations stratégiques	Actions	Collectivité ou établissement porteur du projet	Intitulé de l'opération	Etat d'avancement de l'opération (programme, en cours, réalisé)	Coût de l'opération	Indicateurs		Résultats
						Début écoulé depuis l'accord de subvention*	Résultats	
							Intitulé (à définir)	
Stratégie de transition écologique								
Stratégie de développement économique								
Stratégie de résilience du territoire								

\* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.